

Assemblée Générale de l'association Roya Expansion Nature 15 mars 2025 à 14h30

Présents : 9
Représentés: 9

Ordre du jour

I. Approbation du rapport d'activité

Le rapport d'activité, en annexe du compte-rendu de l'AG, a fait l'objet de quelques questions des membres, puis a été voté à l'unanimité.

II. Présentation et approbation du rapport moral 2024 et du bilan financier 2024

- Lecture du rapport moral faisant la synthèse du travail du Conseil d'administration en visibilité extérieure et en fonctionnement intérieur. *Voté à l'unanimité.*

Quitus est donné au conseil d'administration

- Le bilan financier est présenté par la trésorière qui indique pour 2024:

112 adhésions
2268€ de recettes
2440€ de dépenses
déficit 172,59 €

La trésorière énonce le détail des principales dépenses et recettes. Montant de la caisse: 241 €. Montant en banque 2736 €

Il est proposé de rembourser progressivement le prêt de 2000 € de l'association Roya en Transition : un virement de 500 € aura lieu en 2025.

Le rapport financier a fait l'objet de quelques questions des membres, puis a été *voté à l'unanimité.*

Quitus est donné à la trésorière

Une minute de silence a été dédiée à la mémoire de Thibaud Duffey

III. Désignation des membres du Conseil d'Administration

Le renouvellement annuel du CA est prévu par les statuts.

Six candidats se sont manifestés: 4 sortants sur 5 et 2 nouveaux. Ces 2 derniers se sont présentés et ont indiqué connaître et être en accord avec les dossiers majeurs que porte REN. *Les 6 candidats sont élus à l'unanimité* : DURAND Franck, FRANCA Alexandra, GHIGLIONE Laure, HUNEBELLE Léonor, TAGLIAFERRI Jean-Marc, TUCOU Eve-Line.

IV. Proposition d'actions 2025

Les propositions d'actions suivantes de l'ordre du jour ont été évoquées

- Poursuite des actions engagées, notamment sur la piste de motocross de La Brigue (saisie CADA).

- Des volontaires sont requis pour travailler sur le dossier d'Habilitation à participer aux instances consultatives départementales; à déposer quatre mois avant le 1 septembre 2025.
- Poursuite de la participation aux CA de Atmo Sud qui cherche des apports financiers pour pallier des baisses de subvention. Atmo Sud dresse un constat alarmant sur la pollution aux abords des écoles de la région pour le dioxyde d'azote et les particules fines. L'organisme vient de relever qu'au moins deux capteurs installés dans la Roya aux abords des écoles indiquent une pollution aux particules fines 2,5 aussi importantes qu'à Marseille.
- Demander à la CARF d'associer REN à l'élaboration du SCoT : la procédure de remise à l'étude du SCoT, refusée plusieurs fois par la préfecture, n'est pas claire. Il est donc nécessaire de faire le point avant de faire une demande officielle, mais accord de l'AG sur le principe.
- Suite à l'information récente sur le démarrage d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation Torrentielles (un des premiers en France), l'AG valide une démarche de prise de contact (avec la MISEN dans un premier temps) pour faire valoir nos positions.
- Organisation du travail et partage de compétences avec l'ASPONA: cela sera fait pour les deux points précédents.
- Accord de principe pour l'adhésion aux associations que validera le CA.
- Accord de principe pour que le CA porte plainte avec constitution de partie civile, ou se constitue partie civile suite au déclenchement de l'action publique par le Parquet du Tribunal Judiciaire de Nice, pour tout incendie volontaire d'espaces boisés ou naturels dans la Roya, à l'exception des brûlages dirigés officiels.
- Accord de principe pour que le CA poursuive les démarches pour modifier le projet de doublement du tunnel de Tende: demande que l'ancien tube sans réalésage serve uniquement pour les secours, les piétons et les vélos et que soit mise en place une alternance pour la circulation dans le nouveau tube. Demander le transfert des fonds ainsi épargnés pour l'amélioration de la ligne ferroviaire. Informer sur les conséquences néfastes de la reprise de la circulation internationale et le retour probable des camions dès la réouverture.

L'AG s'est séparée à 16h15.

Une session du Conseil d'administration a pris la suite.

Rapport d'activité 2024 en annexe.

Fait à Saorge Le 19 mars 2025

Annexe - Rapport activité de REN - Année 2024

1. Eau- Risque

- Mise à jour [en ligne](#) du « *Guide juridique général des relations d'accès à la ressource en eau* »
- Position de REN sur l'aménagement des berges après la crue, défendue à chaque occasion comme lors de la table ronde Alternatiba06 (voir paragraphe 7).

2. Air

- Participation au conseil d'administration d'Atmo Sud, REN en étant membre depuis le 6/12/2023.
- Participation à la réunion de bilan Capt'air 2 à Atmo Sud.
- Le projet Cap-Air : l'installation de capteurs de pollution dans la vallée de la Roya, qui avait initialement été proposé à REN par Atmosud, n'a pas pu être mis en œuvre par REN pour cause de date limite de mise en œuvre trop proche par rapport aux décisions devant être prise par le CA élu le 25 février 2024. Il a été transféré à l'association Remontons la Roya à l'initiative d'un membre du CA.

3. Biodiversité

- *Motocross de La Brigue*

Dans le litige avec la commune de la Brigue (2022-2024) à propos du défrichement destiné à la création de la piste de motocross, alors que l'association préparait en janvier 2024 une citation directe suite au silence du Parquet, l'association a reçu un courrier de la DRAAF-Paca l'informant d'un accord transactionnel à caractère administratif, homologué par le Parquet de Nice, sur le fondement de l'article L 161-25 du code forestier. A la différence des modes transactionnels prévus par le code de procédure pénale, qui peuvent préserver les droits de la partie civile de l'association victime d'une infraction environnementale à la discrétion du Parquet, ce fondement textuel l'exclut totalement, ce qui prive l'association REN du remboursement des frais liés au contentieux administratif (soit 8400 €).

L'association a entrepris d'accéder à la connaissance de cet accord transactionnel, dont la communication a été jusqu'ici refusée par la DRAAF, et préfère ne pas s'appesantir sur le comportement du Parquet de Nice, hautement incorrect et critiquable à l'encontre d'une association agréée de protection de l'environnement.

- *Présence du loup*

Signature de REN dans un courrier dénonçant les difficultés de projection/débat d'un film sur les loups.

4. Mobilité

- *Routier - Tunnel*

Position de REN sur le tunnel défendue à chaque occasion, dont la table ronde Alternatiba06 (voir paragraphe 7) : « Nous souhaitons le rétablissement de la liaison avec l'Italie par la route et par le train. La gabegie actuelle aurait pu être évitée si on avait tout simplement construit une galerie de secours parallèle au tunnel ancien pour répondre aux normes de sécurité, comme nous l'avons toujours soutenu.

Le moyen de sortir de l'escalade financière est que le tube neuf soit utilisé en alternance et que l'ancien soit utilisé uniquement pour les secours. Il n'aurait alors pas besoin d'être réalisé (opération délicate voire dangereuse et très coûteuse d'après les experts que REN a consultés et que l'entreprise Edilmaco refuse d'engager) et les sommes attribuées pour ce faire pourraient être disponibles et transférées pour les travaux de la voie de chemin de fer. Le transfert modal de la route vers le rail, si souvent préconisé dans les textes officiels pour la transition écologique, pourrait alors se concrétiser dans la Roya. Nous doutons fort que l'interdiction des camions tienne après l'ouverture des 2 tubes à la circulation. Les syndicats des transporteurs routiers ont déjà intenté un procès pour annuler les arrêtés des communes et du département pour limiter leur transit. »

- Ferroviaire

- Suivi régulier des réunions du réseau [#enTrain](#) pour une action collective sur l'avenir des lignes du quotidien (une réunion par mois en visio).
- Signature du plaidoyer pour limiter les impacts de la fermeture de la ligne Nice-Breil. [En ligne](#)
- REN est à l'origine de la demande collective (Associations: La Cuneo-Nizza Unisce, Collectif Ligne, REN, ASPONA, GEE) de participation au symposium du 30 novembre 2024 sur la création du GECT CARF/Ligurie/Piémont (Groupement Européen de Coopération Territoriale). Obtenu d'y avoir un représentant, mais il n'a pas été possible d'aborder la question de la ligne comme précisé dans la demande. Nous serons invités à la prochaine réunion.
- Rédaction d'une proposition concernant les projets pour la plate-forme ferroviaire de Saint-Dalmas-de-Tende: [en ligne](#) . Adressée au Maire de Tende.
- Prix Euroferr : obtenu conjointement aux autres associations de défense de la ligne ferroviaire, remis par l'antenne italienne l'Association Européenne des Cheminots ([AEC](#)).
- Présence au comité technique usagers du TER des lignes Azur et des Chemins de fer de Provence de la Région PACA le 16 juillet.
- Contacts avec l'Osservatorio del Tenda.

- Aérien

Déposé deux observations à l'enquête publique relative à l'extension du terminal 2.3 de l'aéroport de Nice en décembre.

- Bruit

Déposé une demande dans le cadre de la Consultation publique pour la révision du " Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement » de prise en compte de la RD6204 . La traversée de Breil, Fontan, St Dalmas et Tende sont en catégorie 3 pour le classement sonore (déjà soumis au PPBE 2019).

5. Déchets

- Compostage

Accompagnement dans les discussions et les démarches des associations Roya en Transition et Curieux de Nature pour permettre la continuation du prototype de Compostage collectif mis en place dans les 5 communes de la vallée. Belle victoire : la CARF vient d'annoncer la reprise de tout le dispositif.

6. Participation aux instances consultatives

- Désignation des commissaires enquêteurs

L'association a été désignée en 2020 comme personnalité qualifiée pour siéger à la commission départementale d'établissement de la liste des commissaires-enquêteurs prévue à l'article L 123-4 du code de l'environnement. La personne désignée par le CA n'a pas pu se rendre à la réunion prévue en novembre 2024, mais a rendu compte à l'association des enseignements à tirer des dossiers de renouvellements et nouvelles candidatures concernant la manière la plus appropriée de participation à ces enquêtes pour les associations de protection de l'environnement: ce qu'il faut éviter, et ce qu'il faut privilégier pour faire valoir le point de vue associatif dans un contexte particulier. Ces informations sont communiquées en tant que de besoin à d'autres associations du département.

7. Communication et participation aux événements

- Le tour Alternatiba et la Roya post tempête

A l'occasion du tour [Alternatiba](#), de passage à Breil et accueilli par [Emmaüs Roya](#), les organisateurs ont invité REN à s'exprimer lors de la table ronde sur le thème de la Roya post tempête Alex, le 28 septembre.. Nous avons pu y exposer le fait que **les « concertations » mises en place par l'État n'étaient que des consultations**, sans aucune suite pour les arguments déposés.

On y a contesté l **utilisation de la procédure d'urgence civile, arrêté du 21 septembre 2022, issue d'une nouvelle loi anti environnement du 7 décembre 2020** qui permet aux projets de passer outre les évaluations environnementales et les enquêtes publiques.

- Fête de le Brebis brigasque

Comme chaque année, REN fait le plein de contacts, d'adhésions et d'encouragements à son stand lors de la fête.

- Planification écologique PACA

La COP régionale PACA est une démarche dont REN a eu connaissance en 2023, mais à laquelle nous avons participé en septembre 2024 en étant présents à deux réunions en visioconférence.

8. Fonctionnement

- Portage du site internet de REN : changement de nom de domaine pour **valroya.org**. Changement d'hébergeur devenu : Infomaniak. Opération effectuée avec prestation de service par Yoann Schwartz.
- Diffusion de deux Newsletter à l'ensemble de la liste de distribution.
- Réunions formelles du CA: 17 mars, 14 mai et 7 novembre 2024.
- Réunion AG: 25 février 2024